

Petit rappel historique du canal et du port de Pont-de-Vaux :

En **1753** le commerce y bat son plein, la circulation est difficile. La plupart des marchandises (matériaux de construction, combustible, céréales, vins etc.) arrivent à Pont de Vaux par la Reyssouze. Les bateaux sont halés avec difficultés du fait de la variation du niveau d'eau et des méandres de la Reyssouze.

Une solution s'impose: le creusement d'un canal qui relierait la Saône au port de Pont de Vaux. Les habitants ne peuvent faire face à cette dépense et demandent à leur Seigneur Louis Auguste Bertin, de les suppléer en cette affaire. Ils sont prêts à céder tous les terrains qui lui seraient nécessaires.

Il faut solliciter l'autorisation de Louis XVI, qui la donne à condition, que le canal soit creusé entièrement aux frais de Bertin, qui s'engage à le faire dès **1779**.

En **1783** les travaux sont confiés à l'ingénieur-architecte Racle, mais ils sont interrompus par la Révolution.

1792 Décès de Bertin, son frère hérite, mais refuse de continuer les travaux.

1810 Napoléon 1^{er} ordonne l'achèvement du canal aux frais de l'Etat, mais l'Empire en guerre a d'autres préoccupations.....

1827 Le Conseil Municipal demande la concession du canal, elle lui est accordée en **1835**, mais faute de moyens, il y renonce en **1838**.

(info)**1840** Une crue de la Saône recouvre le centre ville de près d' un mètre d'eau.

1843 Le canal est achevé par l'Etat.

Entre temps les liaisons routières se sont bien améliorées, un pont sur la Saône (1835) facilite les relations avec les Mâconnais. Un service régulier de transports de marchandises et de voyageurs est créé entre Pont de Vaux et Bourg.

1905 Un projet d'agrandissement de l'écluse n'aboutit pas, le canal n'est plus rentable.

1934 L'entretien et l'exploitation du canal sont concédés au Département de l'Ain pour 20 ans.

1954 Fin de la concession, le canal retombe dans le domaine public fluvial et il est déclassé.

Lorsque au milieu des années **1980**, le Maire de Pont de Vaux, Monsieur Henri GAGNIERE avait évoqué la remise en service du canal situé sur sa commune, l'idée était apparue peu réaliste.

L'écluse tombait en ruine, les perrés étaient noyés sous la végétation, le chenal navigable complètement envasé et le barrage de retenue en bien mauvais état.

C'est alors qu'intervenait l'institution Inter-départementale des Bassins Rhône-Saône pour le tourisme fluvial qui, après avoir identifié ce site comme un pôle structurant potentiel de la Saône, prenait en charge le financement de l'étude préalable de réaménagement et permettait ainsi la mobilisation du SIVOM du Canton de Pont de Vaux, du Conseil Général de l'Ain, de la Région Rhône-Alpes et de la Communauté Européenne avec le plan de développement des Zones Rurales.

1987 Le canal et ses berges entrent dans le domaine public Communal.

1990 Un projet d'aménagement d'un pôle touristique est décidé.

Les travaux débutèrent en été **1992** pour s'étaler sur trois ans.

Une écluse neuve (longueur: 40 m, largeur: 5.20 m) fut construite dans l'ancienne (30 m x 7.20 m) manœuvrable en semi-automatique par les plaisanciers. On réalisa aussi: curage du canal pour retrouver un tirant d'eau de 1.40 m pour 10 m au plafond, rénovation des ponts enjambant le canal, dégagement et rejointoiement des perrés, reconstruction du barrage de retenue.

Le port lui-même fut doté d'une Capitainerie et de 160 ml de pontons permettant l'accueil de 40 bateaux. Ajoutons à cela la réalisation d'une frayère, de chemins pour les pêcheurs.

La Commune de Pont de Vaux avait sollicité auprès de l'Etat l'octroi d'une concession d'équipements légers de plaisance (chenal d'accès à la Saône, l'écluse, le canal, le plan d'eau). N'ayant pas pour objectif d'exploiter directement ces plans d'eau pour la pratique d'activités nautiques, elle a confié cette tâche à un professionnel.

Dés **1994** un gestionnaire (loueur de bateaux) s'installe; des plaisanciers arrivent. Le port est complet et l'on évoque déjà son agrandissement.

En **2000** les travaux du nouveau port débutent, pour s'achever en octobre **2001**. Un atelier de réparation de 400 m² est construit. Il permet d'accueillir jusqu'à 4 bateaux en simultanément. Un parc à terre de 1000 m² offre la possibilité de mettre à sec une quinzaine de bateaux.

Fin 2007, début des travaux d'agrandissement. La deuxième darse s'ouvre fin août **2008** et permet de doubler la capacité du port soit 225 places.